



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 67316

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les statistiques de la sécurité routière. Il désire connaître les derniers chiffres dans ce domaine pour le département de la Lozère, selon les axes (autoroutes, routes nationales, routes départementales).

Texte de la réponse

Au cours des quatre premiers mois de l'année 2005 (derniers chiffres validés connus), on a recensé, selon la nouvelle définition du mort à trente jours, deux tués sur les routes de la Lozère, contre trois en 2004 (ancienne comptabilisation des morts à 6 jours) ainsi que trente blessés, contre trente-quatre. Par types de réseau, les nombres de tués et blessés au cours des quatre premiers mois de l'année 2005 sont les suivants :

LOZÈRE	TUÉS	BLESSÉS
Autoroutes	0	1
Routes nationales	2	11
Routes départementales	0	8
Autres	0	10

Par ailleurs, l'attention de l'honorable parlementaire est appelée sur le fait que les statistiques départementale et régionales peuvent régulièrement être consultées sur le site de l'Observatoire, au chapitre de l'accidentologie locale, à l'adresse suivante : <http://www.securiteroutiere.gouv.fr/observatoire/1-accidentologie-locale.html>.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67316

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6125

Réponse publiée le : 3 janvier 2006, page 125